

<https://enseignants.se-unsa.org/Affectation-des-laureats-de-concours-et-revision-d-affectation>



enseignants de l'Unsa



Affectation des lauréats de concours et révision d'affectation

- Je suis... - Entrant dans le métier - Mon affectation après le concours -

Date de mise en ligne : jeudi 11 juillet 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lauréat de concours, vous avez reçu votre affectation en académie et vous n'êtes pas satisfait ? Il est possible, sous certaines conditions, de déposer une demande de révision d'affectation sur la plateforme Colibris*.

Le ministère examine les demandes de révision en fonction des possibilités des académies, de leurs besoins et du motif donné par le lauréat. La révision d'affectation est accordée pour des situations familiales, médicales ou sociales particulièrement difficiles. Il y a donc malheureusement souvent peu de chance d'obtenir satisfaction.

La demande doit être faite dans un délai de 10 jours après la publication des résultats d'affectation. Elle doit être accompagnée de la fiche synthèse et des documents transmis sur Sial. Si vous estimez être victime d'une erreur de barème, pensez bien à joindre vos justificatifs.

Alors que ces opérations d'affectation se réalisent dans la plus grande opacité, le SE-Unsa réclame une évolution du système afin de le rendre plus transparent et demande notamment que les barèmes ainsi que les éléments les constituant soient communiqués à chaque lauréat, de même que les points nécessaires à l'entrée dans chaque territoire académique.

*[Accéder à la page concernée sur Colibris](#)